





# Réserve Naturelle MARINE DE LA REUNION



### Zonage

- Niveau 1
- Niveau 2 A
- Niveau 2 B
- Niveau 3

### Lignes bathymétriques

- 30 m
- 50 m

### Balises

- lagons ou terrestres
- marques de peinture
- flottantes

### Relief

- supérieur à 1500 m
- entre 300 et 1500 m
- inférieur à 300 m

### Zones urbaines

0 1 2 3 km

Zones autorisées à la pêche traditionnelle par Arrêtés Préfectoraux pour les détenteurs d'une carte de pêche délivrée annuellement

Barrières de corail

Avec une surface de 35 km<sup>2</sup>, la réserve couvre un linéaire côtier d'environ 40 km, dont 20 km de barrière corallienne. Côté terre, elle s'étend jusqu'aux zones immergées pendant les plus grandes marées. En mer, les balises jaunes matérialisent les limites des différentes zones.

## OCEAN INDIEN

**NIVEAU I Règles applicables à toute la réserve**

**Zone de réglementation générale**  
Les activités qui produisent des nuisances majeures sont interdites ou réglementées.

INTERDIT	RÉGLÉMENTÉ

**NIVEAU 2 A Règles supplémentaires**

**Zone de protection renforcée**  
En plus des règles du niveau 1, certaines activités agressives pour le milieu et les prélèvements sont strictement encadrés. Découvrez les richesses du récif en respectant la charte de bonne conduite.

INTERDIT	RÉGLÉMENTÉ

**Niveau 2 B Adapté pour la pêche professionnelle**

INTERDIT	RÉGLÉMENTÉ

**NIVEAU 3 Toutes activités interdites**

**Zone de protection intégrale**  
Toutes les activités humaines sont interdites pour permettre le repeuplement plus rapide des récifs ; coraux et poissons se développent jusqu'à l'âge adulte.

accès interdit

GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion  
Tél : 0262 34 64 44 Fax : 0262 34 64 45  
info@reservemarinereunion.fr  
www.reservemarinereunion.fr

La Roche aux Oiseaux